

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 novembre 2013

POINT VII.1 :
Questions financières : demandes de remises gracieuses et admission en irrécouvrable

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 21 pour (unanimité) : les demandes de remises gracieuses et admissions en irrécouvrable.

Dijon, le 22 novembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Tableau récapitulatif des demandes d'admission en non valeur et remises gracieuses

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

CA du 20 Novembre 2013

<u>Nature créances</u>	<u>Motif</u>	<u>Montant Remises Gracieuses</u>	<u>ANV CA</u>	<u>ANV Président</u>
Salaire Trop perçu indemnité exceptionnelle	Montant inférieur au seuil des poursuites	0,09 €		
Chèque Impayé Droits d'inscription universitaires 2012/2013	Poursuites par Huissier infructueuses		393,00 €	
Salaire Trop perçu indemnité exceptionnelle suite à mutation au 01/09/13	Montant inférieur au seuil des poursuites	7,46 €		
Salaire Trop perçu de SFT	Montant inférieur au seuil des poursuites	26,56 €		
Facture d'eau et d'électricité sur le chantier de la MSH	Liquidation judiciaire + transactions		6 093,39 €	
Accueil de 2 étudiants malais 2007/2008 et 2008/2009	Abandon de la créancepar le Directeur IUT	7 182,86 €		
Chèque impayé Droits d'inscription universitaires 2012/2013	Poursuites par Huissier infructueuses			84,00 €
Prêt entre bibliothèque Année 2009 Facture 210005424	Montant inférieur au seuil des poursuites			40,00 €
Prêt entre bibliothèque Année 2008 et 2011 Factures 21006086 et 2100012820	Montant inférieur au seuil des poursuites			16,00 €
Salaire Trop perçu indemnité exceptionnelle suite à mutation au 01/09/14	Montant inférieur au seuil des poursuites	6,73 €		
Chèque impayé Droits d'inscription universitaires 2012/2013	Poursuites par Huissier infructueuses		1 002,00 €	
RAFP de 2005 à 2010 Personnel Extérieur à l'Université	Montant inférieur à 30€		1 340,35 €	
16 192,44 €		7 223,70 €	8 828,74 €	140,00 €